



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 9 février 2021

Délibération n°09-2021 : Capacités d'accueil en masters MEEF pour l'année universitaire 2021-2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la loi du 23 décembre 2016 et l'article L612-6 du code de l'éducation

Vu la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UBS du 10 décembre 2020

Vu la délibération du conseil d'Institut de l'INSPE du 22 janvier 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE A L'UNANIMITE les capacités d'accueil en masters MEEF pour l'année universitaire 2021-2022 suivantes :

MEEF 1^{er} degré : 55

MEEF 2nd degré : 50 répartis comme suit :

- Anglais : 20
- Histoire-Géographie : 20
- Sciences de l'ingénieur : 10.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 17
Membres représentés : 4

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21
- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -